

Lagons & Récifs

— INSCRITS AU —
PATRIMOINE MONDIAL



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

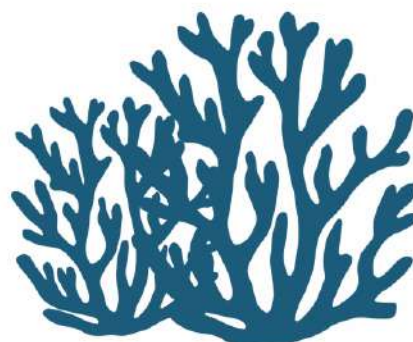


Lagons de Nouvelle-Calédonie
diversité récifale et
écosystèmes associés
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008



Orientations de gestion pour le bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité
récifale et écosystèmes associés



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Calédonie



LISTE ACRONYMES

AMP : Aire Marine Protégée

AOBB : Atolls d'Ouvéa et Beautemps Beaupré

ADE : Atolls d'Entrecasteaux

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

GLN : Grand Lagon Nord

GLS : Grand Lagon Sud

IFRECOR : Initiative Française pour les récifs coralliens

PDG : Plan de gestion

RORC : Réseau d'observation des récifs coralliens

SCO : Société Calédonienne d'ornithologie

UNC : Université de la Nouvelle-Calédonie

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle

ZCNE : Zone Côtière Nord Est

ZCO : Zone Côtière Ouest

ZICO : Zones importantes pour la conservation des oiseaux

ZEE : Zone économique exclusive

EDITO



Le 8 juillet 2008, les « Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés » rejoignent la prestigieuse Liste du patrimoine mondial. Cette reconnaissance internationale témoignant de la valeur inestimable de nos lagons, nous rappelle à leur fragilité et à la responsabilité qui nous incombe de les protéger. Non seulement pour nous et nos enfants, mais au-delà de nos frontières, pour l'humanité.

L'inscription de ce bien en série, composé de six zones et géré par les quatre collectivités et institutions du Pays (les trois provinces et le Gouvernement), nous a incité à travailler de concert pour s'assurer, ensemble, du maintien de son bon état de conservation.

Chacun avec nos méthodes, nos spécificités locales et notre rythme, nous gérons cet espace de manière participative et intégrée, depuis bientôt 14 ans.

Chaque jour est un défi où l'on doit trouver les équilibres entre une utilisation raisonnée de l'espace par et pour les populations et la préservation du bien.

Avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie comme structure de coordination à l'échelle Pays, nous avons voulu aujourd'hui avec ce document, donner davantage d'accessibilité, de lisibilité et apporter un regard global sur ce qui fait le quotidien de la gestion du lagon.

Nadia Héou
Présidente du CEN



SOMMAIRE

Pourquoi ce document ?	5
Le processus d'inscription d'une partie de nos lagons	6
Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	6
Les dates clés de l'inscription	7
Un bien si particulier.....	9
Qui est responsable de la protection du bien ?.....	10
Une gouvernance à plusieurs têtes.....	10
Description du bien inscrit.....	13
Naissance et évolution des récifs : une histoire étonnante	13
Une suite d'habitats naturels, du large au littoral	14
Une biodiversité unique.....	15
Un cadre socio-culturel complexe	17
Les facteurs pouvant affecter le bien	18
Les orientations de gestion.....	19
Participation des populations locales	22
Amélioration de la connaissance	24
La protection et la préservation	29
Suivi et évaluation	37
Pour aller plus loin	39
ANNEXES	40



Pourquoi ce document ?

Depuis 2008, le bien « Les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est un bien dit en série, composé de six zones marines.

La gestion de ce bien, est sous la responsabilité de quatre institutions distinctes : les trois provinces, Iles, Nord et Sud et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Chacune de ces institutions à la charge de prendre les mesures adéquates afin de garantir sa protection et sa conservation. C'est généralement sous la forme d'un plan de gestion que la liste des mesures appropriées prend forme. Il existe à l'heure actuelle **onze** plans de gestion pour la totalité du bien calédonien.

Ce contexte multi-gestionnaires a nécessité la création en 2011 d'une structure Pays, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN-NC). Il a notamment en charge de coordonner la gestion de ce bien en série, au travers du pôle patrimoine marin. Sans faire d'ingérence, le CEN-NC veille à ce que les plans de gestion soient élaborés dans un objectif commun de maintien de l'intégrité¹ du bien. Il doit également pouvoir, à tout moment, rendre compte au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ce document émane d'une volonté d'offrir à tout public, une vision globale et simplifiée de la manière dont les différents acteurs, en charge de la protection de l'environnement, gèrent les zones composant le bien inscrit.

Il est le résultat d'un travail de compilation des informations contenues dans les plans de gestion existants à ce jour. Il présente, dans les grandes lignes, les orientations de gestion adoptées par les différentes collectivités.

Remarque :

Un **plan de gestion** est un document de planification qui décrit un site, son fonctionnement, ses valeurs et les menaces auxquelles il pourrait être soumis. Il définit les enjeux, identifie des objectifs de gestion et organise les ressources requises pour sa mise en œuvre.

¹ L'intégrité, c'est-à-dire le caractère intact du site.



Le processus d'inscription d'une partie de nos lagons

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel dans le monde, au travers d'un traité international intitulé **la Convention** adopté en 1972.

Les sites sélectionnés pour constituer le patrimoine sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial pour leurs qualités propres, en tant que meilleurs exemples possibles du patrimoine culturel et naturel qu'ils représentent.

En juillet 2008, une partie des lagons calédoniens, récifs et écosystèmes associés a pu rejoindre cette prestigieuse Liste en tant que bien naturel sous le nom « Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés ».


Les autorités locales et les gestionnaires de sites ont la responsabilité d'assurer la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures.

A titre indicatif, l'inscription d'un bien, quel qu'en soit sa nature, ne constitue ni une mise en réserve, ni une fin en soi.

Néanmoins, si les caractéristiques pour lesquelles le site a été inscrit venaient à être mises en danger (pollution, braconnage, développement minier, urbanisation sauvage, développement incontrôlé du tourisme etc.) et être en situation de « péril prouvé », celui-ci pourrait être exclu temporairement, et rejoindre la Liste du patrimoine mondial en péril, ou être définitivement exclu de la Liste du patrimoine mondial.

Le Centre du patrimoine marin de l'UNESCO édicte certaines recommandations pour les responsables de sites, notamment :

- La mise en place d'une **protection législative**, à caractère réglementaire, institutionnelle et/ou traditionnelle adéquate à long terme pour assurer leur sauvegarde ;
- L'élaboration d'un **plan de gestion** adapté qui devra spécifier la manière dont le site sera préservé, de préférence par des **moyens participatifs** ;
- La rédaction de rapports de l'état de conservation du site inscrit, à la demande du Centre du patrimoine marin.



Les gestionnaires de site sont également invités à présenter, selon un cycle de six ans, un rapport périodique, sous format standardisé, permettant au Centre du patrimoine marin de juger de l'application de la Convention et du maintien de l'intégrité des sites à un niveau régional².

Au-delà de ces exigences, l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial est souvent perçue comme une véritable chance pour les responsables de site. L'appartenance à une communauté internationale où les efforts sont rassemblés pour valoriser et protéger les sites naturels et culturels du monde, est un véritable atout. L'inscription joue également un rôle de catalyseur dans la sensibilisation du public à la préservation du patrimoine. Elle est aussi souvent accompagnée d'un essor des activités touristiques sur le site.

Remarque :

En 2013, le CEN en collaboration avec les gestionnaires et partenaires locaux a rendu le premier rapport périodique pour le bien inscrit de Nouvelle-Calédonie. Les résultats de cet exercice de soumission de Rapports pour la région Europe est disponible en téléchargement sur le site internet du CEN.

Les dates clés de l'inscription

La proposition d'inscription d'une partie des lagons et récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie a été initiée dès 1999 par des associations locales de protection de l'environnement.

Par la suite, ce projet a reçu le soutien officiel des assemblées provinciales, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et du Sénat coutumier. Une adhésion indispensable pour assurer le succès de l'initiative.

Durant près de six années, les acteurs de Nouvelle-Calédonie et l'Etat français ont uni leurs efforts pour constituer et soumettre, en 2007, un dossier d'inscription collégial.

Toutefois, sans attendre la décision officielle d'inscription, les institutions ont choisi d'impliquer fortement les populations locales au processus. Le premier comité de gestion vit le jour la même année et une importante campagne d'information fut menée, afin d'expliquer les tenants et les aboutissants d'un tel projet.

² La Nouvelle-Calédonie est rattachée à la région Europe Amérique du Nord.



En 2007, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), organisation consultative du Centre du patrimoine marin pour les biens naturels, a été missionnée pour une visite d'évaluation, préalable à l'inscription.

C'est ainsi que **le 8 juillet 2008**, le Comité du patrimoine marin adoptait la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle des « Lagon de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés » et approuvait les trois critères naturels suivants³ :

- Critère VII, phénomènes naturels remarquables ou beauté naturelle exceptionnelle,
- Critère IX, processus écologiques et biologiques en cours,
- Critère X, diversité biologique et espèces menacées.

Remarque :

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent remplir deux conditions : avoir une **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** et satisfaire à au moins un des dix **critères de sélection**.

- **La Valeur Universelle Exceptionnelle** signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière.
- **Les critères de sélection** sont présentés dans la Convention du patrimoine marin. Il existe six critères culturels et quatre critères naturels.

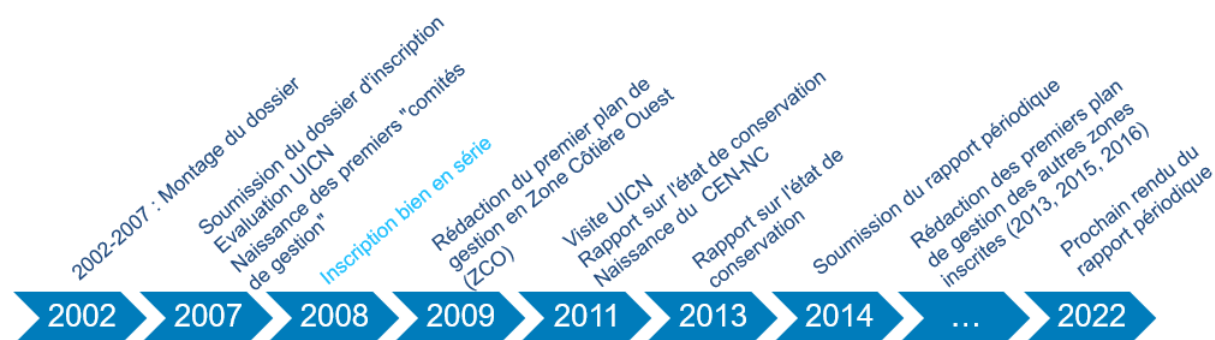


Figure 1 : Frise chronologique sur l'inscription du bien calédonien.

³ Se référer aux annexes.

Un bien si particulier

Le lagon calédonien est le deuxième plus grand lagon au monde. Il est ceinturé par une barrière de corail continue d'une longueur de 1 600 km.

Six zones ont été minutieusement sélectionnées pour composer le bien inscrit au patrimoine marin. On parle d'un bien en série, c'est-à-dire d'un bien constitué de plusieurs zones disjointes.

Ces espaces couvrent près de **60 % de la surface totale récifo-lagonaire**, soit 15 743 km², l'équivalent de la surface du Vanuatu.

La carte ci-contre représente la position des six zones marines :

- Les Atolls d'Entrecasteaux (ADE),
- Les Atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré (AOBB),
- Le Grand Lagon Nord (GLN),
- Le Grand Lagon Sud (GLS),
- La Zone Côtière Nord-Est (ZCNE),
- La Zone Côtière Ouest (ZCO).

Ces zones sont définies :

- ↪ Côté mer, par l'isobathe⁴ 100 m pour les tombants récifaux,
- ↪ Côté terre, par la laisse⁵ des plus hautes eaux et l'insertion des mangroves pour les limites transversales.

Les zones tampons marines et terrestres, jouxtant le bien, garantissent un surcroît de protection. Les usages et aménagements sont, par exemple, soumis à des restrictions juridiques particulières dans le but de protéger le bien.



Figure 2 : Carte de la délimitation du bien inscrit au patrimoine marin et des zones tampons

⁴ Sur une carte, l'isobathe est la courbe montrant les points de même profondeur.

⁵ La laisse de mer désigne les divers débris, algues, cadavres, coquillage, bois flottés etc., déposés par la mer après les marées hautes.



Qui est responsable de la protection du bien ?

En Nouvelle-Calédonie, la responsabilité de la gestion du bien inscrit est partagée. D'une part entre plusieurs institutions, mais aussi d'autres acteurs, dont les populations locales.

Une gouvernance à plusieurs têtes

Depuis les accords de Matignon, la loi référendaire et la loi organique du 19 mars 1999, les compétences en matière d'environnement (protection des milieux marins et terrestres) ont été attribuées aux collectivités de la province des îles Loyauté, de la province Nord, de la province Sud, et au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le Gouvernement est en charge de la gestion des ressources biologiques de la zone économique exclusive⁶ (ZEE) et des eaux territoriales et intérieures des îles éloignées, et donc des Atolls d'Entrecasteaux (ADE).

Les provinces, elles, exercent cette même compétence sur les eaux territoriales et intérieures jouxtant les communes dans la limite des 12 milles marins après le récif. Ainsi la gestion de la Zone Côtière Ouest (ZCO) et du Grand Lagon Sud (GLS) est du ressort de la province Sud. Celle de la zone du Grand Lagon Nord (GLN) et de la Zone Côtière Nord-Est (ZCNE) est du ressort de la province Nord.

Quant à la zone d'Ouvéa et de Beautemps-Beaupré (AOBB), sa gestion est assurée par la province des îles Loyauté.


Dès 2007, les provinces travaillent à la création de comités de gestion par zone. Le premier comité de gestion a été créé sur la ZCO. **Ces comités sont des groupes représentatifs des acteurs locaux.** On y trouve des représentants de diverses catégories socioculturelles ou professionnelles (pêcheurs, agriculteurs, coutumiers, institutions, associations, opérateurs touristiques, etc.). Ces personnes, majoritairement bénévoles, travaillent en partenariat avec l'administration compétente. **C'est un processus de gestion dit participatif.**

Ainsi il existe actuellement sur le territoire treize comités de gestion.

↪ Un par zone pour la Zone Côtière Ouest, les Atolls d'Entrecasteaux et les Atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré ;

↪

⁶ Les limites de cette zone s'étendent de la limite extérieure des eaux territoriales, jusqu'à 188 milles marins (environ 350 km). Au-delà il s'agit des eaux internationales.

- 
- ↪ Sept pour la Zone Côtière Nord-Est et le Grand Lagon Nord (un par commune) ;
 - ↪ Trois pour le Grand Lagon Sud.

Ces comités de gestion, en collaboration avec leur collectivité de tutelle, sont notamment responsables **de l'élaboration des plans de gestion** de chaque zone ou sous-zone. Ils peuvent avoir des priorités différentes, mais ils partagent **un engagement commun : maintenir l'intégrité du bien.**

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN-NC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), né en 2011 de la volonté des différentes collectivités du territoire de se doter d'une structure partagée, destinée à porter des actions environnementales d'intérêt commun à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

Il est constitué de trois pôles : le Pôle Forêt Sèche en charge de la conservation des forêts sèches, le Pôle Espèces Envahissantes dédié à la coordination de la lutte contre les espèces envahissantes⁷ et le Pôle Patrimoine Marin, responsable de la coordination de la gestion du bien inscrit au patrimoine marin, du plan d'actions dugong et de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens locale.

Le Pôle Patrimoine Marin doit notamment renforcer la coordination et la collaboration entre les collectivités gestionnaires et leurs comités de gestion, et soutenir la gestion de l'ensemble du bien. Il assure l'élaboration des réponses à l'UICN et à l'UNESCO (rapport périodiques et d'état de conservation), l'élaboration du plan de communication, le renforcement des capacités des comités de gestion (formations et rencontres) etc.

Remarque :

La **gestion participative** est une forme de partenariat par laquelle toutes les parties prenantes intéressées s'accordent pour partager les fonctions de gestion, les droits et responsabilités sur une portion de territoire ou une gamme de ressources. Les parties prenantes sont conscientes de leur rôle dans la gestion de l'espace concerné et ont des connaissances et compétences qui leur permettent d'apporter une contribution à la gestion.

⁷ Une espèce exotique envahissante est une espèce animale ou végétale dont l'introduction généralement due à l'homme, volontaire ou non, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes, avec des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives.



Figure 3 : Gouvernance de la gestion du bien.



Description du bien inscrit

Le préalable à tout plan de gestion et à la rédaction du dossier d'inscription d'un bien est la réalisation d'un état des lieux. Il s'agit de faire un inventaire de l'état actuel des caractéristiques du site et des activités qui pourraient représenter une menace pour son intégrité.

Naissance et évolution des récifs : une histoire étonnante

L'ensemble de la Nouvelle-Calédonie faisait initialement partie d'un supercontinent, le Gondwana, qui comprenait entre autres, l'Australie et l'Antarctique. Il y a environ 70 millions d'années, l'archipel calédonien s'est détaché de ce continent et a dérivé vers l'est, dans le Pacifique.

Les coraux se sont développés en bordure de ce territoire formant la barrière de corail. La Grande Terre est donc entièrement bordée par le deuxième plus vaste ensemble récifal du monde, juste après la Grande Barrière de corail d'Australie. Ces récifs barrières sont entrecoupés de passes de largeur et de profondeur variables prolongeant pour la plupart le cours des rivières actuelles.

Progressivement, les coraux se sont propagés dans le lagon et à mesure de leur croissance, ont évolué en une des trois structures types : **récif frangeant, récif barrière ou atoll**. Sur la barrière calédonienne, on observe à certains endroits une double voire une triple barrière récifale, phénomène extrêmement rare puisqu'il en existe moins de 10 dans le monde.

Exemple :

La zone côtière Nord-Est (ZCNE) a, notamment, été sélectionnée pour la présence d'une double barrière corallienne dans sa partie est.



Figure 4 : Les différents types de structures récifales (source : Ifreco)

Une suite d'habitats naturels, du large au littoral

Les récifs coralliens

Les récifs coralliens sont les plus grandes structures sous-marines fabriquées par des organismes vivants. En termes d'habitats, ils comportent une très grande diversité biologique (espèces coralliennes, poissons, crustacés, ...).

Exemple :

La Nouvelle-Calédonie possède une diversité de coraux durs au moins équivalentes, sinon supérieure, à celle du site de la Grande Barrière de corail.

Les fonds sableux

Les fonds sableux de Nouvelle-Calédonie sont constitués de sédiments ayant trois origines :

- Les apports terrigènes provenant de la Grande Terre et liés à l'érosion pluviale ;
- La production de matière par les organismes vivants à squelette calcaire, tels que les mollusques, crustacés etc. ;
- La dégradation des récifs coralliens, subissant l'agression de la houle.

Les herbiers littoraux

Les herbiers, véritables prairies sous-marines, ont un rôle écologique essentiel. Ils sont constitués de plantes à fleurs sous-marines. Ils se situent sur des fonds marins faits de sable et de vase entre zéro et cinq mètres.

Les herbiers sont particulièrement appréciés par certaines espèces de tortues, par les dugongs et certains poissons. Ce sont de véritables refuges et lieux de nourriture.



Leur répartition n'est pas uniforme autour de la Grande Terre et on en trouve plus largement sur les littoraux de la côte Ouest et dans la région Nord.

Les algueraies

Les algueraies du lagon sont généralement situées dans des fonds plus profonds que les herbiers, entre une quinzaine de mètres et moins de 25 mètres. Les algueraies s'installent préférentiellement sur fonds meubles ou sur fonds durs recouverts de sédiments.

Entre plaines et lagons : les mangroves

Les zones humides les plus représentées en Nouvelle-Calédonie sont les mangroves. Ces écosystèmes jouent le rôle de nurseries pour de nombreuses espèces de poissons en même temps que d'interface terre/mer, piégeant les sédiments terrestres et limitant les impacts des tempêtes et la dégradation naturelle du littoral.

Particulièrement présentes sur la côte ouest, mais aussi au nord-est et sur certaines îles, où elles y trouvent des conditions favorables à leur développement. Elles constituent des lieux de pêche et de cueillette très prisés en Nouvelle-Calédonie.

Exemple :

Un marais à mangrove est également présent sur les Atolls d'Ouvéa et Beautemps-Beaupré, sur le site de Lékine.

Îlots et plages

Les îlots et les plages de Nouvelle-Calédonie contribuent grandement à la beauté des paysages, avec leurs étendues sableuses aux jaunes chaleureux et aux blancs éblouissants. Mais ces habitats sont également des milieux indispensables à la reproduction de certaines espèces en étant des lieux de pontes de tortues marines ou des lieux de reproduction et de nidification pour des oiseaux marins.

Une biodiversité marine unique

La biodiversité marine en Nouvelle-Calédonie est estimée à environ 15 000 espèces, dont 350 coraux, 5 500 mollusques, 5 000 crustacés, vers marins, limaces de mer et environ 2 300 poissons.



On trouve également de nombreuses espèces emblématiques⁸ à protéger, souvent menacées ou en voie d'extinction dans d'autres parties du globe : tortues et oiseaux marins, baleines, dugongs, requins, tricots rayés, raies mantas, ...

Les tortues marines

Sur les sept espèces de tortues marines que compte la région Pacifique, trois sont présentes de manière régulière dans les lagons calédoniens. Ces espèces font partie de la liste rouge de l'UICN⁹ : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue grosse tête (*Caretta caretta*) et la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*). Les données collectées sur le terrain révèlent que les lagons calédoniens ne sont pas seulement un site d'alimentation mais également un site de ponte régulier et d'importance majeure dans la région Pacifique pour les tortues vertes et grosses têtes.

Exemple :

Sur le littoral de la commune de Bourail, la plage de la Roche Percée en zone côtière Ouest (ZCO), est connue pour abriter l'un des plus importants sites de pontes de tortues grosses têtes du Pacifique sud.

Les oiseaux marins

La Nouvelle-Calédonie est une zone d'intérêt mondial pour les oiseaux marins. Ces derniers sont souvent rares et menacés à l'échelle internationale. 25 espèces d'oiseaux nicheurs se reproduisent en colonies sur les îlots des lagons et sur les îlots éloignés, et 26 espèces migratrices passent régulièrement ou occasionnellement dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie mais nichent ailleurs dans la région.

Exemple :

Les atolls d'Entrecasteaux (ADE) sont des sites importants de conservation pour les populations d'oiseaux marins notamment pour les sternes, les fous et les frégates.

⁸ Ce sont des espèces ayant un statut particulier en matière de sauvegarde (à l'échelle locale, régionale ou internationale) ou de culture locale.

⁹ La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. A chaque espèce est attribué un statut sur l'état de sa population (en danger, vulnérable, ...).



Les mammifères marins

La liste des mammifères marins recensés et à protéger en Nouvelle-Calédonie comprend 27 espèces de cétacés et une espèce de sirénien (le dugong, aussi appelé « vache marine »). Ces espèces nécessitent une attention particulière car elles ont un taux de reproduction faible et donc une capacité limitée à renouveler leur population (maturité sexuelle tardive, faible nombre de jeunes par portée). Quatre espèces en particulier fréquentent régulièrement les lagons calédoniens : le dugong, le grand-dauphin de l'Indo-Pacifique, le dauphin à long-bec et la baleine à bosse.

Exemple :

Le dugong (*Dugong dugon*) est le seul mammifère herbivore strictement marin. La Nouvelle-Calédonie possède une des plus importantes populations au monde à protéger. La côte Ouest et le Nord-Est de la Grande Terre sont les zones les plus fréquentées par cette espèce.

Un cadre socio-culturel complexe

Droit de propriété

Les différents sites composant le bien en série se situent dans le domaine public maritime des provinces, exception faite des Atolls d'Entrecasteaux qui se trouvent dans le domaine maritime du Gouvernement.


En ce qui concerne les zones tampons, la domanialité est plus complexe et comprend du domaine public et privé des collectivités (provinces et Gouvernement), de la propriété privée et des terres coutumières.

Population pluriethnique

La population de Nouvelle-Calédonie est caractérisée par une démographie faible au regard de la taille de son territoire. Au dernier recensement, en septembre 2019, on comptait 272 000 habitants¹⁰. Le recensement a montré que la population était principalement constituée de deux grandes communautés ethniques : les Kanak, c'est-à-dire la population autochtone, et les Calédoniens d'origine européenne.

En plus de ces deux ethnies majoritaires on trouve des communautés issues des vagues d'immigration successives venues pour les besoins de l'agriculture et l'exploitation du nickel. Ainsi des descendants de Vanuatais, Indiens, Kabyles déportés, Vietnamiens, Japonais, Indonésiens, Tahitiens, Wallisiens et Futuniens,

¹⁰ D'après l'ISEE (Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie).



Antillais, participent à la mosaïque culturelle de la Nouvelle-Calédonie, créant ainsi une terre de métissages.

Les hommes et la nature

Chez les Kanak, le droit et les limites coutumières n'opposent pas les domaines maritimes et terrestres. Terre, mer, culture et nature sont profondément liées. Pour exemple, certains clans se réfèrent à une espèce marine totémique qui incarne des ancêtres, induisant par conséquent des interdits alimentaires ou des rituels spécifiques.

Les liens identitaires aux espèces et aux lieux marins entraînent des règles de droits et devoirs de la part de certains clans. Ces clans pouvant ainsi être considérés comme les « gardiens » du milieu marin. Cette gestion traditionnelle, bien qu'encore d'actualité dans certaines zones, ne peut plus être aujourd'hui la seule norme. En effet, elle est confrontée à une Calédonie en pleine évolution, qui s'est enrichie de nombreuses communautés à qui ces règles ne peuvent s'appliquer.

Les changements des modes de consommation, des pratiques de pêche, l'augmentation des besoins, le développement des loisirs en mer, participent à l'évolution des réglementations et à l'application d'une gestion institutionnelle.

Les facteurs pouvant affecter le bien

Les menaces pesant sur le bien de Nouvelle-Calédonie peuvent être d'origines planétaires (liées par exemple aux changements climatiques), régionales ou locales. Leur réduction ou suppression sont des axes clés pour une gestion efficace dans les sites du patrimoine marin.

Ces menaces sont donc étudiées lors de l'état des lieux et prises en considération dans la définition des objectifs et des actions de gestion.

Les orientations de gestion

Remarque :

Pour rappel, ce document est une compilation des stratégies de gestion actuellement en vigueur. C'est une synthèse de l'existant.

Pour déterminer ce que nous voulons léguer aux générations futures, il faut au préalable identifier les enjeux¹¹. Pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, c'est la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), elle-même issue des connaissances acquises sur le bien, qui sert de référentiel à cette identification.

L'enjeu par excellence, et pour lequel les gestionnaires de Nouvelle-Calédonie se sont engagés dès 2008 est **le maintien de l'intégrité du bien**.

A partir de cet enjeu capital, des objectifs généraux sont déclinés permettant d'élaborer des scénarios de l'état futur souhaité.

Dès **le montage du dossier d'inscription**, les gestionnaires de Nouvelle-Calédonie se sont fixé deux objectifs généraux et un objectif transversal.

Enjeu : Maintien de l'intégrité du bien

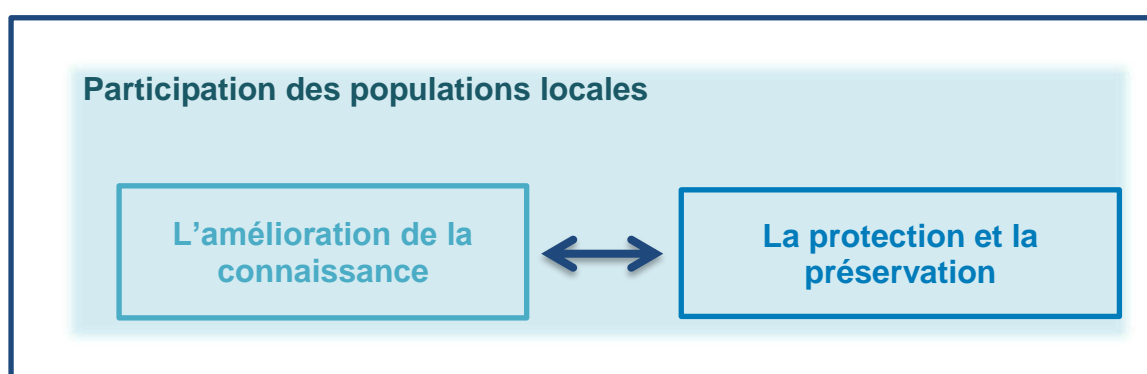


Figure 5 : Le cadre de gestion et les objectifs généraux (dossier d'inscription)

¹¹ Littéralement un enjeu désigne « ce qui est en jeu », « ce qui est à perdre ou à gagner » si une intervention (dégradation, dérangement, restauration) ou un évènement (changement climatique, pollution ...) se produit.

C'est à partir de ce cadre général que chaque gestionnaire a ensuite déterminé de quelles façons il atteindrait ces objectifs. Il a alors affiné, précisé, en définissant des objectifs à long terme, puis des objectifs spécifiques qui aboutiront enfin à une liste d'actions opérationnelles à mettre en œuvre, généralement pour les cinq prochaines années.

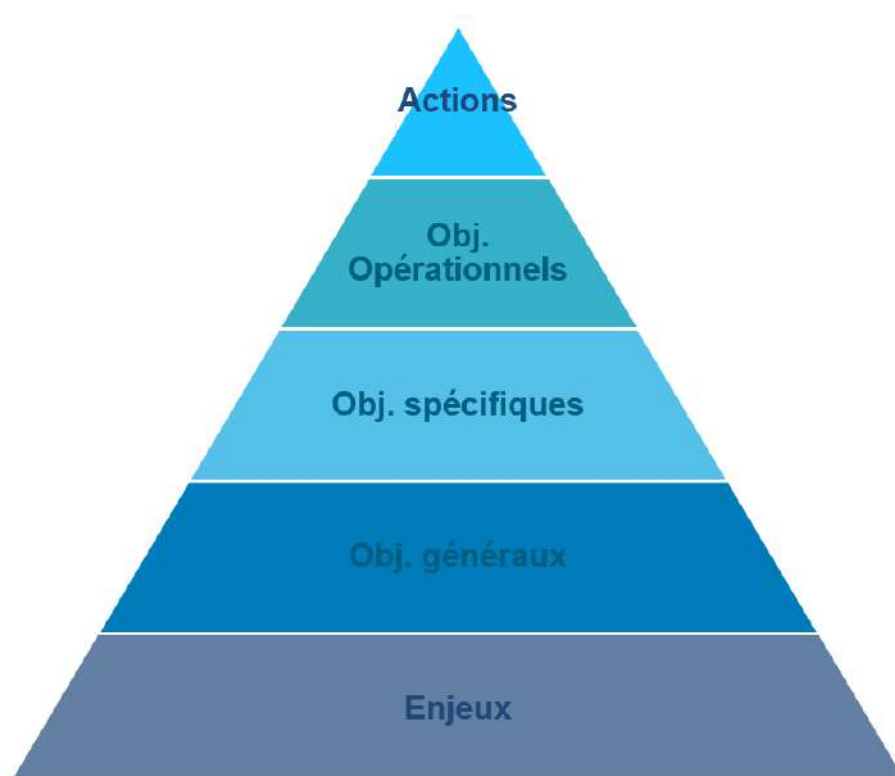


Figure 6 : Schéma du processus de planification

Pour la rédaction du présent document, **les plans de gestion existants¹² ont été analysés** afin d'extraire les objectifs à long terme **partagés par l'ensemble des gestionnaires** des zones du bien inscrit (les objectifs particuliers, relatifs à une seule zone ont volontairement été écartés).

¹² Les plans de gestion utilisés pour ce document sont ceux des zones suivantes : GLS, ZCO, ADE, AOBB, AMP Pouébo, AMP Hienghène, Touho, Poindimié, Ouégoa, Poup, Belep à retrouver en téléchargement sur le site www.cen.nc.



Neuf objectifs à long terme ont ainsi été dégagés :

1. Développement de la performance et de l'autonomie des comités et des associations de gestion ;
2. Amélioration des connaissances pour la protection, le suivi et l'évaluation du patrimoine environnemental
3. Information et sensibilisation
4. Valorisation du bien au niveau international ;
5. Préservation et la protection des espèces et des espaces ;
6. Préservation de la beauté des paysages, du littoral et des îlots ;
7. Préservation de la qualité des eaux ;
8. Mise en œuvre d'une réglementation adaptée ;
9. Exploitation durable des ressources.

**PARTICIPATION
DES
POPULATIONS
LOCALES**

**Développement de la
performance et de l'autonomie
des comités et associations de
gestion**

- **Développer l'autonomie des comités et associations de gestion**
- **Renforcer les compétences des comités et associations de gestion**
- **Elaborer et mettre en œuvre des suivis participatifs**

Figure 7 : Schéma de l'objectif à long terme n°1



Participation des populations locales

Développement de la performance et de l'autonomie des comités et associations de gestion

Développer l'autonomie des comités et associations de gestion

Le recrutement d'animateurs salariés au sein des comités et associations de gestion permet un gain d'autonomie. Fort de ces nouvelles ressources humaines, ils peuvent mettre en œuvre les actions des plans de gestion sous leur responsabilité. En 2015 et 2016 un important soutien de l'Union Européenne¹³ avait permis le recrutement de plusieurs animateurs. Ils étaient quatre en 2020. Par ailleurs, les trois provinces assurent un accompagnement et apportent un soutien technique continu à ces structures.

Renforcer les compétences des comités et associations de gestion

Pour renforcer les compétences des membres majoritairement bénévoles, des formations sont proposées, soit par les collectivités gestionnaires, soit par le Conservatoire d'espaces naturels. Ce dispositif de formation contribue également à développer l'autonomie des comités et associations de gestion.

Exemple :

Entre 2015 et 2018, le CEN-NC a proposé sept formations visant l'autonomie fonctionnelle et administrative (gestion d'association, de projet, recherche de financement etc.) ou le renforcement des compétences techniques et scientifiques (écosystèmes marins, sensibilisation tec.). Une soixantaine de personnes, membres des comités de gestion, ont pu en bénéficier.

Elaborer et mettre en œuvre des suivis participatifs

Certains suivis scientifiques peuvent être en partie confiés aux populations locales. La mise en place de ces actions participatives permet aux bénévoles d'être impliqués et sensibilisés sur l'état du milieu.

Exemple :

En 2019, plusieurs associations de la Zone côtière Nord-Est ont été formées au suivi des récifs leur permettant ainsi d'évaluer annuellement et avec plus d'autonomie l'état de santé des récifs, des poissons et des macro-invertébrés de leurs zones.

¹³ Projet INTEGRE de 2014 à 2018.

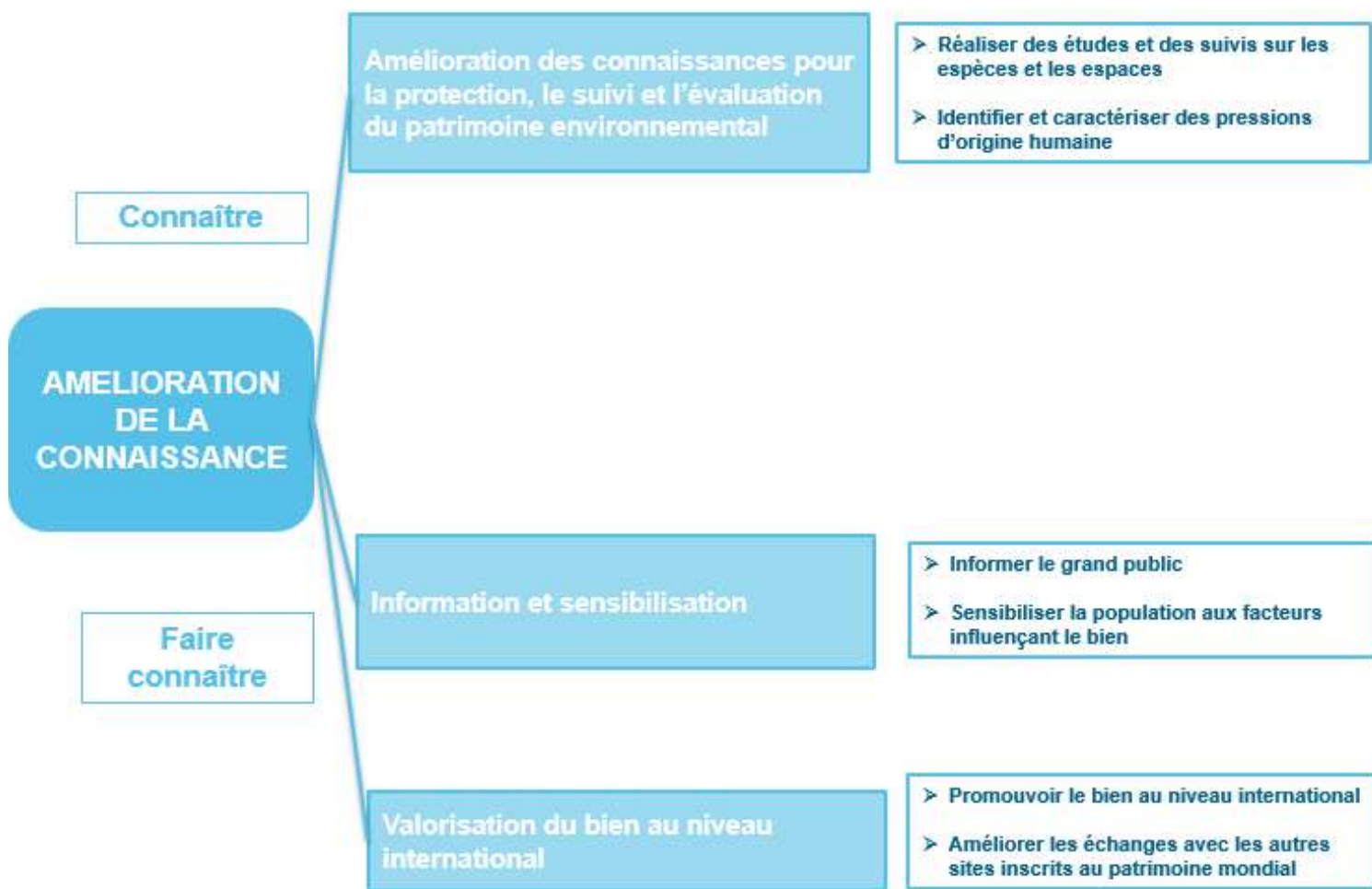


Figure 8 : Schéma des objectifs à long terme n° 2 à 4



Amélioration de la connaissance

Connaître et faire connaître sont des axes de travail incontournables. L'amélioration des connaissances permet d'adopter des mesures de gestion adéquates. L'information et la communication au niveau local ou à l'international permet d'inciter les populations à l'adoption de comportements responsables et accroît la volonté de protéger.

Amélioration des connaissances pour la protection, le suivi et l'évaluation du patrimoine environnemental

Réaliser des études et des suivis sur les espèces et les espaces

Les espèces emblématiques et les habitats qu'elles fréquentent font l'objet d'une attention particulière. Des inventaires d'espèces, des recueils de connaissances sur la répartition des individus, sont des exemples d'études réalisées.

Exemple :

Tous les ans depuis 2007, la Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) réalise un inventaire des couples reproducteurs d'oiseaux marins à Entrecasteaux. Ces suivis ont ainsi permis d'estimer la diversité des oiseaux qui fréquentent ces îlots (au moins 14 espèces), et d'attester la présence d'espèces rares comme par exemple la sterne néréis. Le statut ZICO a ainsi pu être confirmé pour les sternes fuligineuses, les fous bruns et les fous à pieds rouges permettant ainsi de renforcer la réglementation autour de ces espèces (création d'aires protégées en 2013).



Identifier et caractériser des pressions d'origine humaine

En parallèle, les gestionnaires ont besoin d'améliorer leurs connaissances sur les pressions d'origine humaine et leurs conséquences sur le milieu.

Exemple :

Le Grand Lagon Sud (GLS) est une des zones principales de reproduction de la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) en Nouvelle-Calédonie. Les baleines y sont présentes fréquemment pendant la saison fraîche. On observe à cette période des activités de reproduction, comme des joutes entre les mâles ou l'émission de chants. Une étude a été menée par l'association Opération Cétacés avec pour objectif d'évaluer le comportement des baleines en présence et en l'absence de bateaux, ainsi que de quantifier l'évolution des activités de *whale-watching* dans le lagon Sud. Cette étude a permis de montrer que le taux d'exposition des baleines aux bateaux est élevé et que les baleines changent significativement de comportement en présence de bateaux. S'appuyant sur ces résultats, la province Sud a mis en place en 2008 une charte de bonne conduite signée avec les opérateurs touristiques.

Pour certains facteurs, d'origine naturelle ou d'envergure planétaire (comme le changement climatique), les gestionnaires n'ont que peu de marge d'actions. Des opérations de suivis, programmées en fonction de la vulnérabilité, sont planifiées de manière à observer, suivre les évolutions des milieux et espèces.

Facteur : Le changement climatique et les catastrophes naturelles

L'effet des cyclones sur le milieu récifal est souvent dévastateur, détruisant en particulier les colonies coralliennes les plus fragiles. L'augmentation de la température de l'eau de surface représente aussi une perturbation majeure subie par les récifs coralliens dans le monde. Ces anomalies thermiques, si elles sont répétées et de longue durée peuvent générer des phénomènes de blanchissement des coraux et à terme entraîner leur mort.

L'effet des cyclones sur le milieu récifal est souvent dévastateur, détruisant en particulier les colonies coralliennes les plus fragiles. L'augmentation de la température de l'eau de surface représente aussi une perturbation majeure subie par les récifs coralliens dans le monde. Ces anomalies thermiques, si elles sont répétées et de longue durée peuvent générer des phénomènes de blanchissement des coraux et à terme entraîner leur mort.



Exemple :

Au travers d'une démarche participative, l'association Pala Dalik assure le suivi de 75 stations réparties sur les trois provinces, constituant ainsi un important Réseau d'Observation des Récifs Coralliens (RORC). Celui-ci permet de dresser un état des lieux annuel de la santé des récifs coralliens et permet d'observer les perturbations, dont le blanchissement.

Information et sensibilisation

Conformément aux engagements pris lors de l'inscription des lagons au patrimoine marin, les acteurs de la gestion du bien inscrit de Nouvelle-Calédonie s'efforcent d'informer largement le public de la valeur de ce patrimoine, des menaces qui pèsent et des actions de gestion entreprises afin de le préserver.

Informier le grand public / Sensibiliser la population aux facteurs influençant le bien

Tous les publics sont visés : touristes, scolaires, usagers du lagon, tout public et de nombreuses voies de communication sont utilisées pour influencer les comportements et tendre vers une diminution des impacts des activités humaines sur la nature (média, campagne de sensibilisation, brochures, événements, réseaux sociaux, newsletter etc.)..

Facteur : Le tourisme

Des millions de visiteurs visitent chaque année les sites marins inscrits au patrimoine marin. En Nouvelle-Calédonie, le tourisme est encore relativement limité avec seulement 300 000 visiteurs en moyenne par an, croisiéristes compris (en comparaison, la Grande Barrière de corail australienne accueille près de deux millions de visiteurs par an). Les impacts du tourisme sur le milieu naturel peuvent être multiples. La surfréquentation de zones particulièrement fragiles peut entraîner la dégradation des habitats. Le piétinement ou le prélèvement de coraux, le bruit généré par le passage fréquent de bateaux, l'ancrage des bateaux de plaisance et de croisières sont autant de pratiques qu'il convient de réguler pour en limiter les impacts.

Par exemple, en 2015, l'île des pins a accueilli près de 98 bateaux de croisières soit 220 000 visiteurs. Les effets négatifs de cette surfréquentation ont été constatés sur la piscine d'Oro et sur la baie de Kanuméra.



Exemple :

- L'association de la sauvegarde de la biodiversité d'Ouvéa (ASBO) sensibilise la population à la lutte contre l'introduction d'une espèce envahissante, le rat noir (*Rattus rattus*). Des panneaux d'information ont été mis en place au niveau du wharf pour inciter au signalement et encourager au respect des pièges.
- Depuis 2015 le CEN-NC a mis en place un programme d'éducation au patrimoine marin destiné aux scolaires (du primaire au lycée) en partenariat avec l'association Pala Dalik.
- Chaque année, la province Sud édite un guide du lagon et la province Nord l'agenda des marées. Ces deux supports permettent d'informer les calédoniens sur la réglementation en vigueur et sur les bonnes pratiques.

La valorisation du bien au niveau international

L'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial a engendré une reconnaissance internationale. Il est néanmoins important de continuer à valoriser et promouvoir le bien.

Promouvoir le bien au niveau international

L'inscription d'un bien au patrimoine marin est souvent accompagnée d'un essor de l'activité touristique et engendre des retombées économiques locales non négligeables.

Il est cependant indispensable d'assurer une sensibilisation des visiteurs afin de réduire les impacts de leur fréquentation et d'inciter à des comportements respectueux.

Exemple :

En 2015, le CEN-NC a réalisé un film, « Mon nom est lagons », afin de sensibiliser les touristes à la richesse et la fragilité des lagons calédoniens. Ce film a été distribué aux opérateurs touristiques, compagnies aériennes et croisiéristes.



Améliorer les échanges avec les autres sites inscrits au patrimoine marin

Des réseaux au niveau national, régional et international existent pour permettre aux gestionnaires de partager leurs meilleures pratiques.

Exemple :

Le pôle patrimoine marin du CEN-NC, est le point focal pour l'UNESCO et plus particulièrement pour le programme marin du Centre du patrimoine mondial. Ainsi, il lui est possible d'entretenir des liens avec les autres gestionnaires de sites marins et de relayer les meilleures pratiques vers la Nouvelle-Calédonie. A titre d'exemple, grâce à ce réseau un échange technique sur le tourisme de croisière a été organisé entre les gestionnaires des Galápagos et le gouvernement gestionnaire du Parc naturel de la mer de Corail.

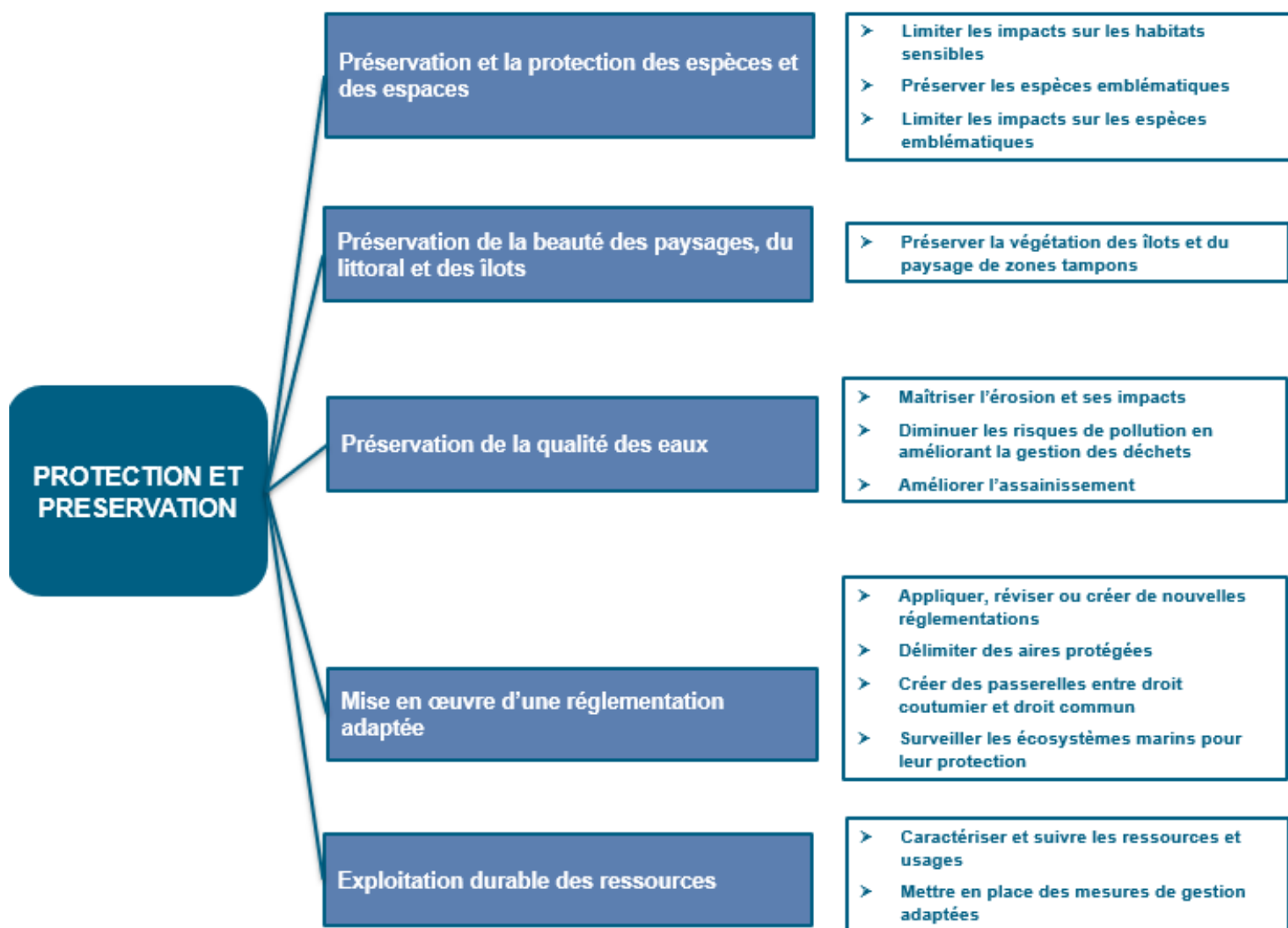


Figure 9 : Schéma des objectifs à long terme n° 5 à 9



La protection et la préservation

Préservation et protection des espèces et des espaces

Limiter les impacts sur les habitats sensibles

Les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves sont autant d'espaces auxquels les gestionnaires portent une attention particulière. Ainsi les **règlementations** prévoient des mesures visant à assurer le maintien ou la restauration de ces écosystèmes d'intérêt. Tout programme ou projet de travaux sur ces habitats doit notamment être soumis à autorisation s'il est susceptible d'avoir un impact environnemental significatif.

Exemple :

Afin d'éviter la destruction des fonds marins par les ancrages sur les habitats vulnérables, près de 100 mouillages ont été installés par la province Sud autour des îlots.

Préserver les espèces emblématiques

La diversité et le bon état de conservation des écosystèmes de Nouvelle-Calédonie favorisent la présence d'espèces considérées comme d'intérêt majeur. L'objectif pour l'ensemble du bien inscrit est de garantir les potentialités d'accueil des oiseaux marins, tortues marines, dugongs, baleines, tricots rayés, requins, raies, poissons etc.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions ont été identifiées :

- Le suivi de certaines espèces (dugongs, baleines, oiseaux par exemple) ;
- La mise en place de réglementation, comme l'interdiction totale ou partielle de pêche, la mise en place de quotas ;
- La mise en place de plan de contrôle en mer ;
- La protection des sites de nidification.

Exemple :

Parmi les espèces rares et emblématiques, les tortues, requins, dugongs, cétacés toutous, napoléons et oiseaux marins sont protégés par les codes de l'environnement.



Limiter les impacts sur les espèces emblématiques

L'introduction d'espèces envahissantes, leur propagation et extension sur les sites de nidification des îlots et du littoral peut notamment entraver la reproduction de certaines espèces d'oiseaux marins et de tortues. Des plantes comme le cactus raquette (*opuntia sp.*), le faux mimosa (*Lecythis leucocephala*) peuvent par exemple former des buissons inextricables, fermer complètement le milieu et le rendre impropre à l'atterrissage d'oiseaux, au creusement des terriers par les pétrels et puffins et des nids par les tortues marines. Sur les îlots, les rats (en particulier le rat noir *Rattus rattus*) consomment les œufs d'oiseaux et les poussins ou les œufs de tortues, perturbant ainsi l'effort de reproduction.

La fréquentation humaine sur les plages et îlots peut également être la cause d'un dérangement important (bruit, piétinement, prélèvements).

Exemple :

- L'association Bwără Tortues Marines effectue un important travail de réhabilitation de la plage de la Roche percée (ZCO). Lutte contre les espèces envahissantes végétales (arrachage) et animales (lutte contre les chiens errants), et reboisement sont réalisés régulièrement pour permettre aux tortues marines de pondre dans les meilleures conditions.
- Certains îlots du Grand Lagon Sud sont interdits d'accès au public lors des périodes de reproduction et nidification d'oiseaux. Un mât peut être levé pour signaler une interdiction temporaire de débarquer.

La préservation de la beauté des paysages du littoral et des îlots

Préserver la végétation des îlots et du paysage des zones tampons

Les îlots et les zones terrestres de la zone tampon participent à la beauté des paysages, un des critères pour lequel le bien calédonien a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. De ce fait, des actions sont mises en œuvre dans le but de maintenir cette beauté. En effet, ces espaces subissent de nombreuses dégradations, d'origine naturelle ou humaine. Les feux, les déchets, la déforestation, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes sont des facteurs qui modifient les paysages.

Ainsi, des opérations de reboisement permettent la restauration des surfaces dégradées. L'aménagement de sentiers ou d'aires de pique-niques régulent et canalisent les visiteurs, évitant ainsi le piétinement et la détérioration des paysages sur les côtes et îlots.



Exemple :

- Le comité de gestion de la Zone Côtière Ouest en partenariat avec Caledoclean organise régulièrement des opérations d'arrachage d'espèces envahissantes végétales sur les îlots et le littoral (*Pluchea odorata* à Ouano en 2016 et 2017, *Tecoma stans* sur l'îlot Kondoyo en 2018).
- Une collaboration entre la province Nord, Dayu Biik et le Centre d'initiation à l'environnement a permis la mise en place d'un sentier botanique sur l'îlot Yeega (Commune de Hienghène – ZCNE).

La préservation de la qualité des eaux

Facteur : **Aménagements sur le littoral et occupations du domaine public maritime**

Habitations, industries, stations aquacoles, ports et marinas, etc. sont des infrastructures qui menacent les habitats côtiers. Elles peuvent modifier, voire être responsables de la destruction des sites d'alimentation, de reproduction et de refuge de certaines espèces. Elles peuvent également impacter la qualité de l'eau du milieu marin et modifier les paysages.

Les sites d'exploitation minière et les carrières sont éloignés des zones composant le bien inscrit et souvent séparés de ce dernier par des zones tampons marines et terrestres. Ils font néanmoins l'objet d'une attention particulière. Les rejets dans l'air ou dans l'eau sont notamment encadrés au travers de l'application du code minier.

Maîtriser l'érosion et ses impacts

Les feux, les mines et carrières, la déforestation, les dégâts causés par l'action de certaines espèces animales envahissantes (abrutissement des jeunes pousses, consommation des graines, et retournement des sols...) sont des facteurs responsables de la destruction du couvert végétal. Les sols ainsi mis à nu accentuent les phénomènes d'érosion naturelle. Les rivières charrient les particules de terre qui peuvent obstruer l'écoulement naturel du cours d'eau et rejoindre progressivement le lagon en impactant la qualité de ces eaux.

Des actions de lutte contre les espèces envahissantes, de revégétalisation, de sensibilisation font partie du panel d'actions de gestion possibles. En limitant les causes d'érosion, les gestionnaires tentent ainsi de limiter les apports d'éléments terrigènes vers les lagons.



Exemple :

Sur la réserve du Mont Panié au nord de la Zone Côtière Nord-Est, la province Nord, en partenariat avec l'association Dayu Biik, a mis en place un programme d'actions qui prévoit notamment des opérations de régulation des populations de cerfs (avec reboisement et contrôle des feux).

Diminuer les risques de pollution en améliorant la gestion des déchets

A l'échelle du territoire, la volonté est à la modernisation de la gestion des déchets. Des zones de stockage aux normes voient le jour et les collectes se font plus régulières et organisées. L'objectif est de limiter le nombre de dépotoirs sauvages et de fermer ceux qui ne répondent plus aux normes. Ces derniers seront réhabilités.

Facteur : **Les pollutions**

Il existe différentes sources de pollutions mais toutes les zones du bien inscrit n'y sont pas soumises avec la même intensité. De manière générale, l'accroissement démographique entraîne une hausse de la production de déchets et de rejets d'eaux usées. En parallèle, les activités agricoles et le développement de filières aquacoles représentent des sources indirectes de pressions sur le milieu marin.

Exemple :

De nombreuses associations comme Caledoclean, SOS mangrove, les comités et associations de gestion organisent régulièrement des opérations de ramassage de déchets avec des bénévoles. Sur les îlots, dans la mangrove, sur les plages, aucun milieu n'est épargné par ce fléau.

Améliorer l'assainissement¹⁴

En Nouvelle-Calédonie, les communes s'attachent à mettre en place des schémas directeurs de l'assainissement de manière à améliorer leur gestion.

Les projets de stations d'épuration se multiplient et l'incitation à l'installation de stations autonomes dans les lieux plus isolés s'intensifient.

La mise en œuvre d'une réglementation adaptée

¹⁴ Un réseau d'assainissement de l'eau regroupe l'ensemble des étapes de collecte, de transports et de traitement des eaux usées et des eaux de pluie d'une ville, d'un site industriel, ou d'une parcelle privée avant leur rejet dans le milieu naturel. Le principe est que l'eau rejetée dans le milieu naturel soit aussi propre à l'entrée qu'à la sortie.



Appliquer, réviser ou créer de nouvelles réglementations

Chaque province a mis en place des réglementations spécifiques pour la protection des espaces naturels, ressources, espèces animales et végétales etc., notamment consignées dans des codes de l'environnement.

Les codes de l'environnement font l'objet d'actualisation régulière en fonction des nouvelles connaissances acquises ou pour répondre à l'évolution des pratiques. Les populations locales et partenaires peuvent être consultées et apporter leur contribution.

Exemple :

- En 2016, la province des îles Loyauté a adopté les premières parties de son code de l'environnement, élaboré en concertation étroite avec les populations locales. Il devrait être finalisé dans le courant de l'année 2019. La Nouvelle-Calédonie disposera alors de trois codes de l'environnement, un pour chacune des provinces.
- Depuis 2014, la signature d'une convention entre le parquet et la province Sud permet de faciliter les contrôles sur le terrain et d'améliorer le traitement juridique des infractions liées à l'environnement.

Délimiter des aires protégées

Les aires marines protégées (AMP) sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection à long terme. Actuellement, on en dénombre une soixantaine. Il existe plusieurs catégories d'aires marines protégées, comme les réserves naturelles ou intégrales, les aires de gestion durable des ressources, etc.

La création de nouvelles aires marines protégées est un dispositif utilisé par les gestionnaires pour réguler les usages et prévenir les impacts sur les espaces et les espèces qui y vivent.

Exemple :

En 2018, le gouvernement a classé en réserve les récifs de Pelotas et Guilbert sur les Atolls d'Entrecasteaux, ramenant ainsi à six le nombre total de réserves dans cette partie du bien.



Créer des passerelles entre droit coutumier et droit commun

Le lien entre culture et nature est très prégnant chez les Kanak. La gestion traditionnelle a depuis longtemps défini des règles permettant de réguler les usages et prélèvements.

Avec l'arrivée de nouvelles communautés, des passerelles doivent être trouvées par les collectivités pour concilier droit commun et droit particulier.

Exemple :

Sur Hienghène, le récif de Dohimen est un lieu « tabou » où toute intrusion est interdite et doit faire l'objet d'autorisation au clan. La province Nord a mis en place une réserve naturelle sauvage pour que ce lieu puisse être reconnu par tous.

Surveiller les écosystèmes marins pour leur protection

Des équipes de garde-nature qualifiés ont été mises en place par les provinces des îles Loyauté, Nord et Sud pour assurer des missions de sensibilisation, de surveillance et de contrôle. Ils sillonnent les zones terrestres et marines pour faire appliquer la réglementation. Pêches illégales, introduction dans une réserve intégrale, installation de campements sur le domaine public maritime sont autant de pratiques sur lesquelles ils ont à veiller.

Exemple :

Depuis 2016, la province Sud a mis en place un dispositif innovant d'Ambassadeurs du lagon. Exerçant une activité professionnelle nautique, l'Ambassadeur s'engage à informer sa clientèle et les usagers du lagon aux attitudes à adopter en milieu naturel. La province Sud s'engage quant à elle à former, en amont, ces Ambassadeurs en matière de protection de l'environnement, à fournir des outils pédagogiques adaptés aux besoins et à partager ses connaissances en matière d'environnement.



Exploitation durable des ressources

Facteur : Surpêche dans le lagon

En comparaison à d'autres régions du monde, la pression de pêche sur le milieu marin en Nouvelle-Calédonie est relativement faible. La pêche professionnelle lagonaire est un secteur assez peu développé avec des pratiques de pêche peu impactantes. Cependant, les pêches vivrières et de loisir sont des activités en constante augmentation et qui pourraient à terme représenter une menace importante. Les ressources halieutiques sont limitées en quantité. Elles sont renouvelables, à condition de doser les prélèvements effectués pour éviter la surexploitation, voire l'extinction de certaines espèces.

Caractériser et suivre les ressources et usages

Afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées, il est nécessaire de bien connaître la situation de départ en déterminant quelles espèces sont présentes et en quelle quantité.

On cherche notamment à acquérir des informations sur les espèces les plus consommées comme les crabes, trocas, bêches de mer, dawas, picots rayés etc. Les résultats scientifiques sont ensuite confrontés aux pratiques des populations locales, afin de déterminer des réglementations adéquates. Ces dernières devront répondre à la fois au maintien des espèces et être socialement acceptables. C'est ainsi que sont définis des quotas de pêche, des saisons ou des tailles limites de capture par espèce.

Exemple :

Le bénitier rouleur *Hippopus hippopus* est l'espèce de bénitier la plus consommée en Nouvelle-Calédonie. Contrairement à d'autres espèces, solidement ancrées sur les récifs coralliens, le bénitier rouleur est simplement posé sur les fonds marins et donc plus vulnérable. Pour faire face à la diminution des stocks, les provinces Sud et Nord ont mis en place une réglementation qui vise à réguler les prélèvements. Pour les navires de plaisance, la pêche est autorisée toute l'année mais reste limitée à deux individus par sortie.

Suivi et évaluation

Etant donné le caractère inévitable des changements, la gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial doit impérativement être adaptative (UNESCO, 2015. *Sites marins du patrimoine mondial, Pour une gestion efficace des aires marine protégées les plus emblématiques du monde, Guide des meilleurs pratiques.*).

Les changements, qu'ils soient environnementaux, politiques, économiques, influent sur la VUE et sur les mesures prises par les gestionnaires pour la protéger.

Une gestion adaptative doit donc s'appuyer sur un système de suivi et d'évaluation dont la VUE sera le point de référence et guidera le choix d'indicateurs.

Trois types de suivi pourront être mis en œuvre :

Le suivi de la conformité consiste à vérifier si les comportements des usagers sont conformes aux pratiques et aux réglementations.

Le suivi de la performance consiste à évaluer les résultats de la gestion, à mesurer les progrès, l'atteinte des objectifs fixés. Les gestionnaires utilisent généralement des outils du type tableau de bord à partir d'indicateurs leur permettant de suivre les actions de leur plan de gestion au jour le jour, à moyen et long terme.

Le suivi de l'état de l'environnement consiste à évaluer l'état de conservation de la VUE par rapport à celui décrit au moment de l'inscription.

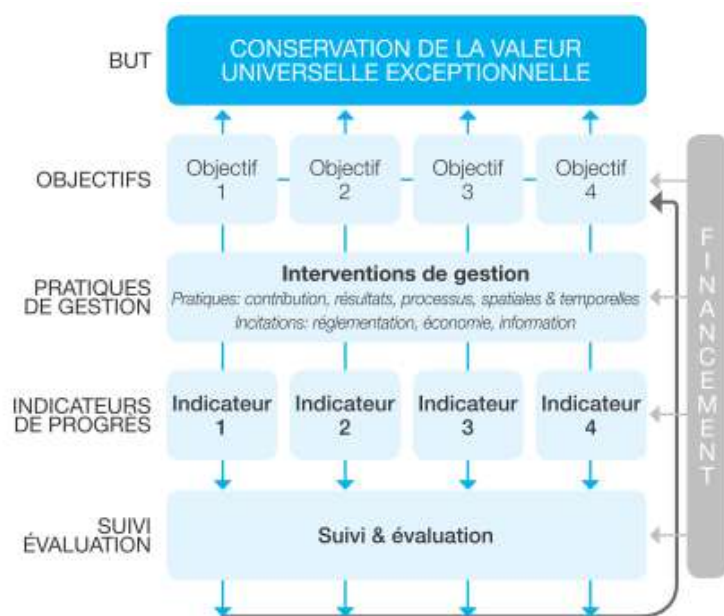


Figure 10 : Corrélation entre les buts, les objectifs, les pratiques de gestion ; liens entre les indicateurs et la valeur universelle exceptionnelle (Source : programme marin du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2004)



Exemple :

- En 2016, un étudiant stagiaire au Conservatoire d'espaces naturels a réalisé un inventaire des suivis existants sur l'ensemble du bien depuis l'inscription. Ce travail a permis d'identifier quatre catégories de suivis régulièrement réalisés : le suivi d'habitat, le suivi d'espèces, le suivi d'impact, le suivi de performance de la gestion.
- Un suivi quinquennal du système récifo-lagonnaire est en place depuis 2006. Près de 250 stations réparties sur l'ensemble du bien, et suivies tous les six ans, permettent de dresser un bilan de santé récifal approfondi (poisson, habitat, macro-invertébré, traces d'anthropisation). Ces suivis sont réalisés par des scientifiques de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) sur demande des collectivités et des institutions gestionnaires, ou du CEN-NC depuis 2019.
Une synthèse de l'état de santé du bien inscrit entre 2006-2008 et 2012-2014 a été réalisée et révèle un récif en excellente santé.
- Dans le cadre du « plan d'actions dugong », des campagnes de survols permettent d'estimer la distribution et l'abondance de la population de dugong (communément appelé vache marine).
- La collecte et l'analyse des informations annuelles récoltées par les gardes nature permettent d'attester des efforts de contrôle et de vérifier si les réglementations sont respectées et adéquates.



Pour aller plus loin ...

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces documents sur le site internet du CEN (<http://www.cen.nc/documents/patrimoine-marin>) :

Le dossier d'inscription et ses annexes

Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre d'un bien naturel "Les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés", 2007.

La convention du patrimoine mondial

Les orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial

Le plan d'actions des Atolls d'Entrecasteaux :

Arrêté portant approbation du plan d'actions d'Entrecasteaux 2018-2022

Le plan de gestion du Grand Lagon Sud (Goro, île Ouen, île des Pins) 2013-2017

Les plans de gestion de la ZCNE :

- Touho, 2016-2020
- Poindimié, 2016-2020
- Ouégoa, 2017-2021
- Poum, 2017-2021

Le plan de gestion du Grand Lagon Nord, Bélep, 2018 -2022

Le plan de gestion de la Zone Côtière Ouest 2018-2022

Le rapport périodique réalisé pour l'UNESCO en 2014

La synthèse de l'état de santé du bien inscrit au patrimoine mondial entre 2006-08 et 2012-14,

Dossier spécial 10 ans d'inscription au patrimoine mondial

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des comités de gestion du bien inscrit de Nouvelle-Calédonie

Comité de gestion	
Association Popwadene (Poindimié) 	Comité de gestion de Kunié (Ile des Pins) 
Association Hô-üt (Touho) 	Comité de gestion de la Zone Côtière Ouest 
Association Kaa Porau (Hienghène) 	Comité de gestion local de l'île Ouen 
Association Hyabé-Le Jao (Pouébo) 	Comité de gestion des atolls d'Entrecasteaux 
Association Malawagn î hulili malep (Poum) Association patrimoine mondial de Ouégoa Association PweeMolep (Belep) Comité de gestion de Goro	GDPL Bomene Tapu (Ouvéa) 



Annexe 2 : Textes officiels des critères du bien inscrit

Critère VII - Représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles

On considère que les lagons et récifs coralliens tropicaux de Nouvelle-Calédonie sont parmi les systèmes récifaux les plus beaux du monde en raison de la grande diversité des formes et formations présentes sur une zone relativement restreinte. Cela va de la présence de deux vastes récifs barrière consécutifs, de récifs de pleine eau et d'îlots coralliens ou encore de formations récifales réticulées à proximité du rivage, sur la côte occidentale. La richesse et la diversité des paysages et de l'arrière-plan côtier apportent une touche esthétique particulière de qualité exceptionnelle. La beauté ne s'arrête pas à la surface car on y trouve une diversité spectaculaire de coraux, des structures coralliennes massives avec des arches, des grottes et d'importantes fissures dans les récifs.

Critère IX - Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins

Le complexe récifal de ce bien en série est unique au monde en ce qu'il est « autostable » dans l'océan et encercle l'île de Nouvelle-Calédonie offrant une variété de formes diverses d'exposition océanique, notamment des courants chauds et des courants froids. Le complexe récifal présente une grande diversité de formes, comprenant les principaux types de récifs, des récifs frangeants aux atolls, ainsi que les écosystèmes associés à la fois en situation côtière et océanique. S'étendant sur d'importants gradients océaniques, c'est l'un des meilleurs exemples de la planète de processus écologiques et biologiques sous-tendant des lagons et des écosystèmes de récifs coralliens tropicaux qui sont eux-mêmes parmi les types d'écosystèmes les plus anciens et les plus complexes.

Critère X - Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Le bien est un site marin de diversité exceptionnelle présentant un continuum d'habitats : des mangroves aux herbiers marins avec une vaste gamme de formes récifales. Les récifs barrière et les atolls de Nouvelle-Calédonie forment l'un des trois plus grands systèmes récifaux du monde et, avec les récifs de Fidji, sont les récifs coralliens les plus importants d'Océanie. On y trouve la concentration la plus diverse au monde de structures récifales avec 146 types basés sur le système de classification mondial et ils égalent, voire surpassent, en diversité des coraux et des poissons le récif de la Grande Barrière de corail, qui est beaucoup plus vaste. Ils sont l'habitat de nombreux poissons, tortues et mammifères marins menacés, et abritent la troisième plus grande population mondiale de dugongs.

Lagons & Récifs

— INSCRITS AU —
PATRIMOINE MONDIAL



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lagons de Nouvelle-Calédonie :
diversité récifale et
écosystèmes associés
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 2008

Pour tout complément d'information :
Conservatoire d'espaces naturels de
Nouvelle-Calédonie
Pôle Patrimoine Marin
BP10, 98860 Koné
Tél. : 47 77 03

www.cen.nc



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Calédonie